

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Québec, le 19 août, 2014

Madame Renée Poliquin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint-Laurent**

Madame,

Le 15 août dernier, vous nous posiez la question suivante :

En réponse aux questions de la commission au sujet de la mise à jour des prélèvements d'eau (année 2011) du tableau 5.1 de PR3.6.3, le ministère a fourni les chiffres de 2012 et 2013 sans autre explication (DQ16.l, réponse 22). Certains chiffres, surlignés en jaune, s'écartent fortement des valeurs du tableau 5.1, notamment l'approvisionnement municipal, en 2013. Que signifie le surlignage en jaune de la réponse 22 et qu'est-ce qui permettrait d'expliquer la diminution marquée des approvisionnements municipaux, dans les bassins des rivières Bécancour, Nicolet et Richelieu?

Nous avons communiqué avec l'équipe de la gestion intégrée de l'eau qui nous a fourni la réponse suivante :

En réponse à votre première question, nous avons surligné en jaune les écarts qui nous apparaissaient importants entre les données de 2011 provenant du tableau 5.1, et celles des données fournies pour 2012 et 2013 en rapport avec la question 22 qui proviennent du système de Gestion des prélèvements d'eau (GPE). À cet effet, puisque nous ne connaissons pas la provenance des données que vous nous avez fournies dans le tableau 5.1 pour l'année 2011, il n'est pas possible de justifier les écarts. Soulignons qu'il n'y a pas d'écart significatif entre les données de 2012 et celles de 2013 tirées du système GPE. Les écarts significatifs sont essentiellement entre les données de 2011 et celles de 2012 et 2013.

...2

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Quant à votre deuxième question, il y a effectivement une diminution marquée du volume d'eau prélevé dans les rivières Bécancour, Nicolet et Richelieu en 2013. La seule explication plausible est que certaines municipalités qui ont prélevé de l'eau dans ces rivières au cours de 2013 n'ont toujours pas encore rempli leur déclaration, malgré que la date maximale pour le faire était le 31 mars 2014. Mentionnons que des rappels sont faits chaque année auprès des préleveurs qui ne se conforment pas à leurs obligations.

J'espère que cette réponse vous convient et je demeure à votre service.

Charles Lamontagne, M.Sc, ing  
Chef de l'équipe de coordination stratégique